

**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 23 juin 2021**

---

Communication n° 24/06.2021

Objet: chlorothalonil

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

A la suite de nos communications d'août 2020 et de mars 2021, nous vous informons que les niveaux de chlorothalonil restent à ce jour en-dessous du maximal admissible.

Nous encourageons la population à continuer à boire notre eau, qui rappelons-le, ne subit aucun traitement grâce à ses bonnes qualités naturelles.

Nous vous tiendrons régulièrement au courant de l'évolution de la situation.

Toutes les informations y relatives restent disponibles sur notre site internet.

La Municipalité

Saint-Prex, le 23 juin 2021/CM - 101.02

*Pour tout renseignement, s'adresser à M<sup>me</sup> Véronique Savioz, municipale, au 076 417 56 86*